

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

LE 29 JUIN 2017, À 18 H 30

Membres présents : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Monsieur CULLIERE Jean-Paul et Madame DUCHENNE Karine (Adjoints), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, Messieurs AMICHAULT Jean-Claude, CULLIERE Nicolas, (Conseillers Municipaux).

Absents excusés : Madame TARRINHA Nathalie

Absent non excusé : Messieurs MILLEREAUX Vincent et OLIVETTI Gilbert

Secrétaire de séance : Madame LEBIGRE Natacha

-
- 1°) Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal
 - 2°) Départ locataire et préavis
 - 3°) Aménagement salle de bain appartement communal
 - 4°) Travaux divers
 - 5°) Questions diverses

Madame le Maire demande de modifier l'ordre du jour en y ajoutant :

- Frais de scolarité Arcy/Cure 2016/2017
- Frais de scolarité Vermenton 2016/2017
- Indemnité au comptable du Trésor Public 2016
- Devis des charpentiers de Bourgogne suite au litige de l'appel d'offres

Le conseil accepte à l'unanimité.

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.

1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2°) Départ locataire et préavis

Mme MICHEL et Mr Naulot souhaitent quitter leur logement et demandent à réduire leur préavis qui théoriquement est de 3 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de réduire la durée du préavis au 31 juillet 2017.

3°) Aménagement salle de bain appartement communal

La Carsat, dans le cadre du plan d'aide à la personne, a conseillé à Mr et Mme Bournonville d'installer une douche adaptée aux personnes en perte d'autonomie. Ce type de travaux ne peut être effectué que par le propriétaire du logement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de prendre en charge cette installation. Des entrepreneurs seront contactés pour établir un devis.

4°) Travaux divers

L'entreprise Lemoine effectuera un devis pour des travaux de voirie suite aux catastrophes naturelles de 2016 (réfection du pâti, rue du Vollot pour les fossés et les rives). Ces travaux seront réalisés pendant l'été.

Démarrage des travaux d'accessibilité pour la mairie et l'église.

Remise en état des vitres du château d'eau terminée, suite aux dégradations.

Les travaux de rénovation du secrétariat de la mairie sont finis. Le nouveau mobilier est installé mais il y a quelques problèmes de qualité que le fournisseur devra régler rapidement.

Le bureau d'étude BIOS souhaite intervenir dans la nuit du 5 au 6 Juillet pour la recherche de fuites d'eau. Une personne de la commune devra être présente. Mr Patrick JAHN, agent communal, a accepté d'assister à ces travaux. Madame le Maire contactera néanmoins le centre de gestion sur la légalité des horaires.

5°) Frais de scolarité Arcy/Cure 2016/2017

Le conseil accepte à l'unanimité la participation aux frais scolaires pour l'année 2016-2017, demandée par la Commune d'Arcy/Cure pour 1 élève, soit un montant de 276 euros.

6°) Frais de scolarité Vermenton 2016/2017

Le conseil accepte à l'unanimité la participation aux frais scolaires pour l'année 2016-2017, demandée par la Commune de Vermenton pour 1 élève, soit un montant de 256 euros.

7°) Indemnité au comptable du Trésor Public 2016

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Trésorerie concernant les indemnités de budget à allouer, comme chaque année, au comptable.

Le conseil accepte à l'unanimité l'attribution de cette indemnité pour un montant de 212,43 €.

8°) Devis des charpentiers de Bourgogne suite au litige de l'appel d'offres

Les charpentiers de Bourgogne ont adressé leur facture d'indemnité concernant le litige de l'appel d'offres pour lequel ils n'ont pas été retenus. Celui-ci est de 3126,11 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal mandate Madame le Maire pour négocier une revalorisation de cette facture.

9) Questions diverses

Madame le Maire informe les élus qu'elle constate de plus en plus d'absences de certains élus aux réunions, ce qui perturbe le bon fonctionnement des celles-ci et surtout des décisions à prendre sur le développement de la commune.

Séance levée à 19h30.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 03/07/2017 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

Mairie,
M^{me} Monique MILLEREAUX

